

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS****SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024****DÉPARTEMENT**

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 18

Procuration 1

Votants 19

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux novembre à 18h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 15/11/2024

Date d'affichage de la convocation : 17/11/2024

Date d'affichage de la délibération :

03 DEC. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, GLEYSSES, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD, JAIME.

Ont donné procuration :

Monsieur Guillaume VERGER a donné procuration à Madame Charlotte MOENNARD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-80 Election des adjoints au Maire*Exposé*

Madame RIVOIRE Marion, la Maire, a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L.2122-7-2 du C.G.C.T.).

Madame RIVOIRE Marion, la Maire, propose une liste composée de 3 adjoints (2 hommes et 1 femme).

Elle constate, après avoir posé la question, qu'aucune autre liste de candidats aux fonctions d'adjoint déposée. La seule liste proposée est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de cette liste.

Madame la Maire propose de passer au vote.

Décision

Les résultats sont les suivants :

Nombre de voix : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Le candidat placé en tête de liste : Benjamin PARIS a obtenu 19 voix (dix-neuf voix)

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés :

LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE

- 1 – M. Benjamin PARIS
- 2 – Mme. Mélissa MIERE
- 3 – M. Pierre NAVARRO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTESLa Maire,
Marion RIVOIRE